

2021-2568  
COURRIER ARRIVE

LE 23 DEC. 2021



Ju  
C/AB-CE.

**CCVBA** RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

*Le Président*

*Président délégué de Régions de France*

*A péron p l'astillat  
des couriers*

**Monsieur Gérard GARNIER**  
**Président par interim de la**  
**Communauté de communes Vallée**  
**des Baux et des Alpilles**  
**23, avenue des Joncades basses**  
**ZA La Massane**  
**13210 SAINT REMY DE PROVENCE**

RM/SPRT-D21-03344

Marseille, le 9 décembre 2021

Monsieur le Président,

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été la première à se lancer dans l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, démarche qui s'est conclue le 15 octobre 2019 par l'approbation du Préfet de Région.

Avec ce schéma, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est dotée d'un document stratégique pour l'avenir de nos territoires, qui dessine une trajectoire claire et ambitieuse en matière de croissance démographique, de production de logements, de diminution de la consommation foncière, mais aussi d'adaptation du territoire en matière écologique, énergétique et climatique.

Ce schéma est opposable à tous les documents d'urbanisme et de planification infrarégionale, c'est-à-dire aux Schémas de cohérence territoriale (SCoT), au Plans climat-air-énergie territoriaux, aux plans de déplacement urbain/plans de mobilité et aux Chartes de parcs naturels régionaux.

Quatre instances territoriales de dialogue entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires (Établissements publics de coopération intercommunale, Syndicats mixtes du Schéma de Cohérence Territoriale, Parcs naturels régionaux), les Départements et l'État sur les espaces du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Alpin, Azuréen, Provençal, Rhodanien) ont été mises en place en 2019 pour poursuivre les échanges, faire vivre le schéma et accompagner sa mise en œuvre.

... / ...



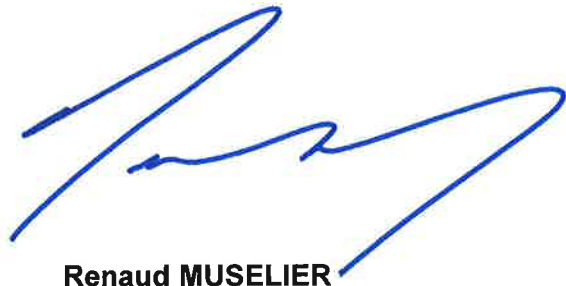
Hôtel de Région  
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20  
téléphone 04 91 57 50 57 – [www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)

La participation de représentants élus des territoires aux prochaines instances qui accompagneront le processus de modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires dans les prochains mois est essentielle pour partager des objectifs face à des sujets complexes et sensibles.

C'est la raison pour laquelle je vous sollicite pour que vous désigniez un élu représentant votre collectivité ou votre structure pour participer à l'instance territoriale de dialogue à laquelle vous êtes rattachés. Cet élu pourra naturellement être accompagné des services que vous jugerez utiles. Ainsi nous pourrons développer une meilleure écoute territoriale dans nos travaux tout en confortant une culture partagée sur les grands domaines stratégiques du territoire.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



**Renaud MUSELIER**